



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

du jury de l'examen professionnel

**de technicien principal de 2^{ème} classe
par promotion interne**

session 2025

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	11
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES.....	12
8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSION.....	15
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS	16
10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	20
11 - FICHE STATISTIQUES.....	21

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2023	Session 2025
Candidats admis à concourir	307	339
Candidats présents épreuve écrite	233	283
% présents « écrit » / admis à concourir	76%	83.5 %
Moyenne épreuve écrite	7.94	8.36
Seuil d'admissibilité	10.00	10
Candidats admissibles	70	107
% admissibles / candidats présents « écrit »	30%	37,8%
Candidats présents épreuve orale	70	105
% présents « oral » / admissibles	100%	98%
Seuil d'admission	10.00	10
Nombre de candidats admis	45	75
% admis / candidats présents épreuve écrite	19%	26,5%

2 – PLANNING

**EXAMEN PROFESSIONNEL
TECHNICIEN PRINCIPAL
1^{ère} ET 2^{ème} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE
2^{ème} CLASSE PROMOTION INTERNE
PLANNING 2025**

Début des retraits de dossiers	Mardi 8 octobre 2024
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 13 novembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 11 novembre 2024
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 10 avril 2025

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 6 février 2025	Visio CDG38	Conférence des Présidents
Mardi 24 juin 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 16 au 19 septembre 2025	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 25 septembre 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Lundi 12 mai 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Remise des copies
Mardi 10 juin 2025	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 25 juin 2025
Diffusion des résultats d'admission	Vendredi 26 septembre 2025

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
DE SMEDT Imen	Elue, adjointe au Maire, Saint Marcellin
FRAGOLA Annie	Élue, Adjointe au maire, Crolles
LANFREY Gérard	Elu, adjoint au Maire, Saint Aupre
PARISOT Xavier	Elu, conseiller municipal, Chanas
ALBRECHT Anne	Personnalité qualifiée, cheffe de projet SI, Grenoble Alpes Métropole
GRIFFON Richard	Personnalité qualifiée, chef de projets voirie référent, Département du Rhône
PERRILLAT-JACQUEMOUD Guillaume	Personnalité qualifiée, directeur de la propreté urbaine, Annecy
PIGEOLET Thomas	Personnalité qualifiée, Responsable d'unité autorisation droit des sols, Grenoble Alpes Métropole
FOURNIER Catherine	Fonctionnaire, directrice générale des services, Ruy Montceau
SZYBALA Christophe	Fonctionnaire, représentant du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, représentante du CNFPT
THEVENON-BERHAUDIN Alain	Fonctionnaire, Directeur général des services, Voreppe

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne comporte 1 épreuve écrite d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne est ouvert

L'examen professionnel avec épreuves est ouvert :

- agents de maîtrise territoriaux (tous grades) titulaires comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;
- adjoints techniques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe titulaires comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;
- adjoints techniques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe des établissements d'enseignement titulaires comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

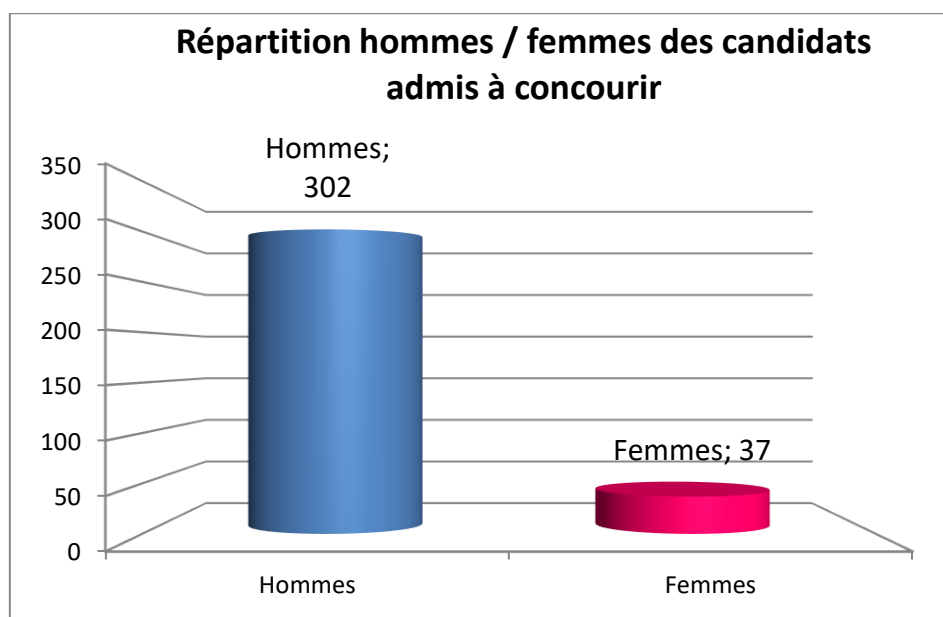
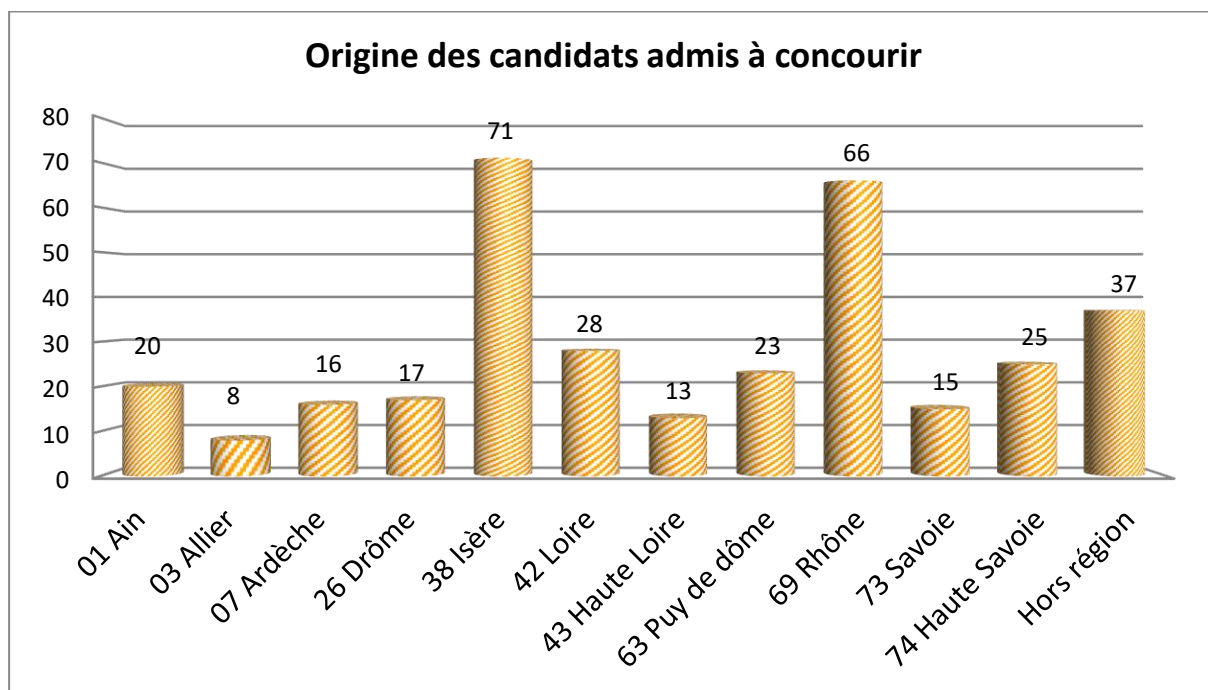
Les agents peuvent se présenter à l'examen un an avant qu'ils ne remplissent les conditions d'ancienneté.

18 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

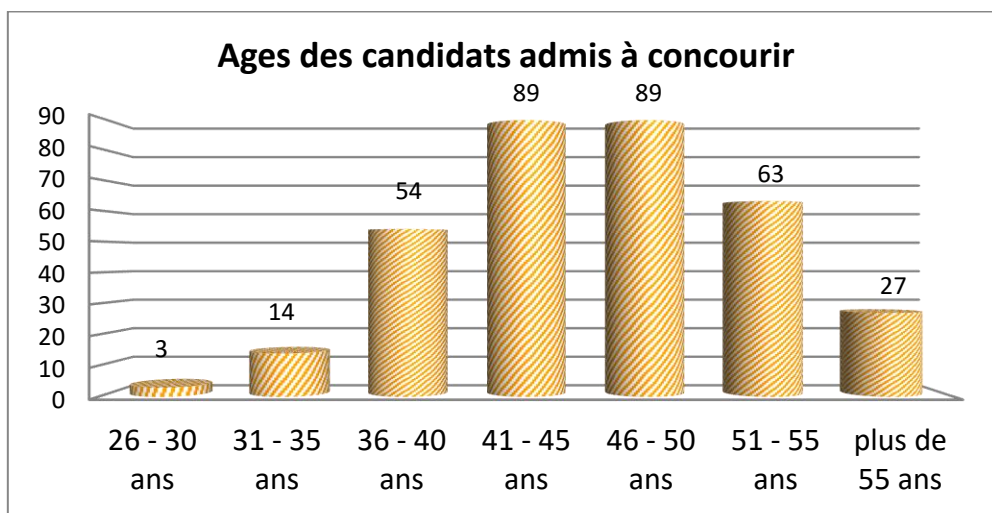
- 5 pour ancienneté insuffisante
- 13 pour grade ne correspondant pas (erreur d'inscription)

ORIGINE DES CANDIDATS

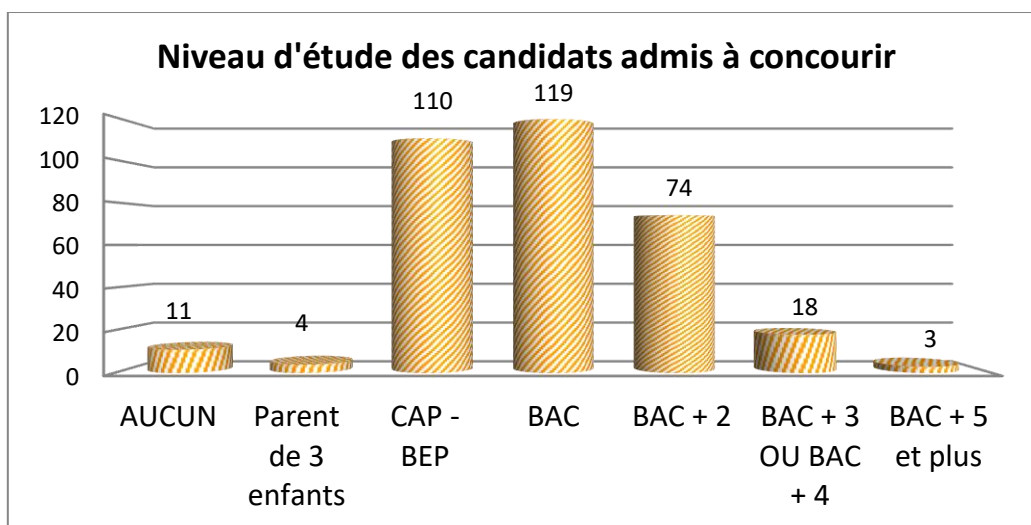
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	20	6%
Allier	8	2%
Ardèche	16	5%
Drôme	17	5%
Isère	71	21%
Loire	28	8%
Haute Loire	13	4%
Puy de Dôme	23	7%
Rhône	66	19%
Savoie	15	4%
Haute Savoie	25	7%
Hors région	37	11%
TOTAL	339	100%



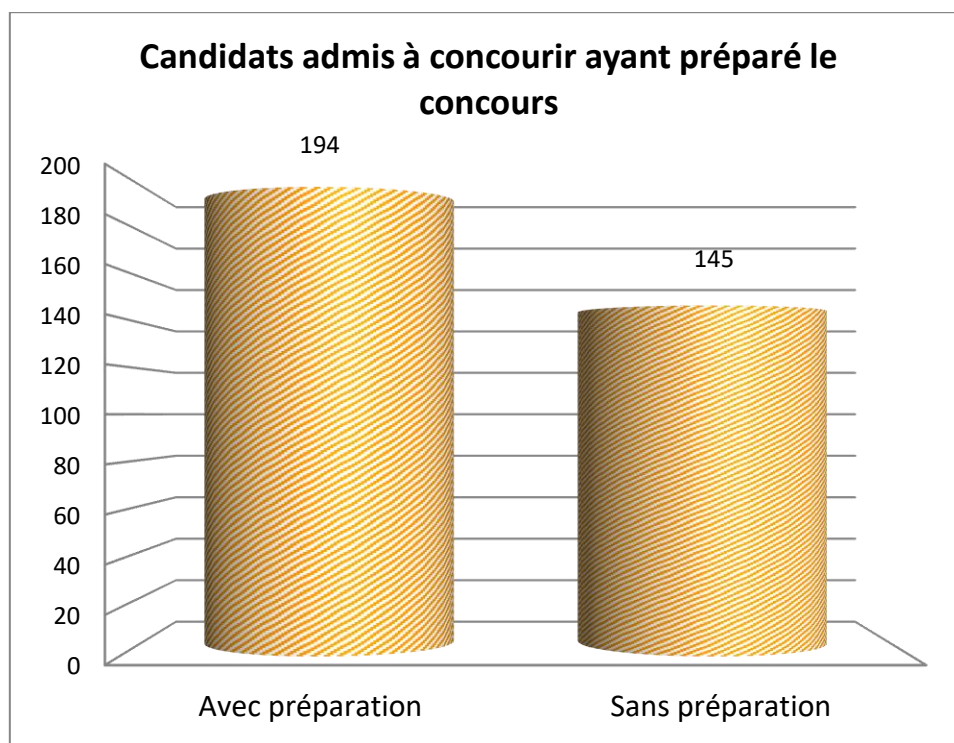
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	89%
Femmes	11%



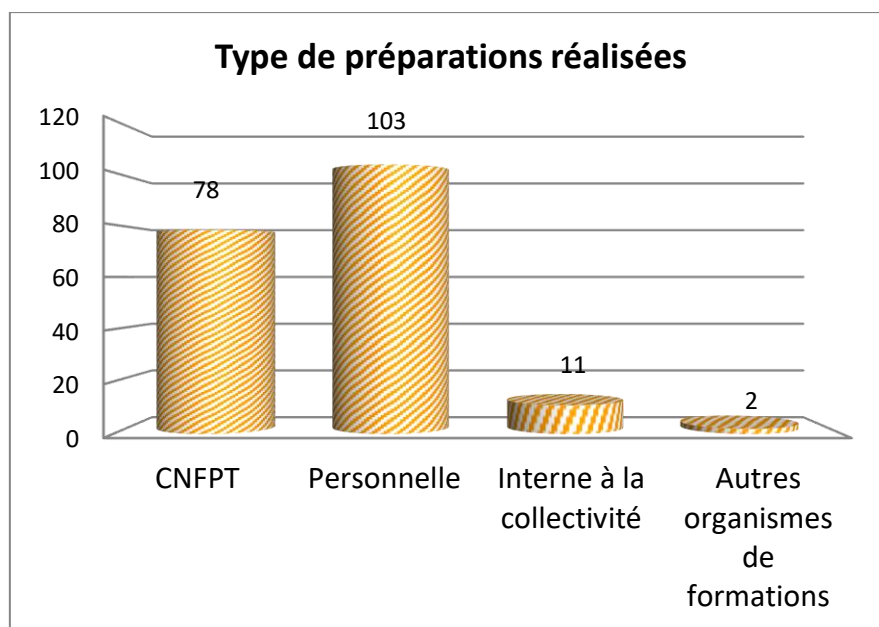
Age des candidats	%
26 - 30 ans	1%
31 - 35 ans	4%
36 - 40 ans	16%
41 - 45 ans	26%
46 - 50 ans	26%
51 - 55 ans	19%
plus de 55 ans	8%



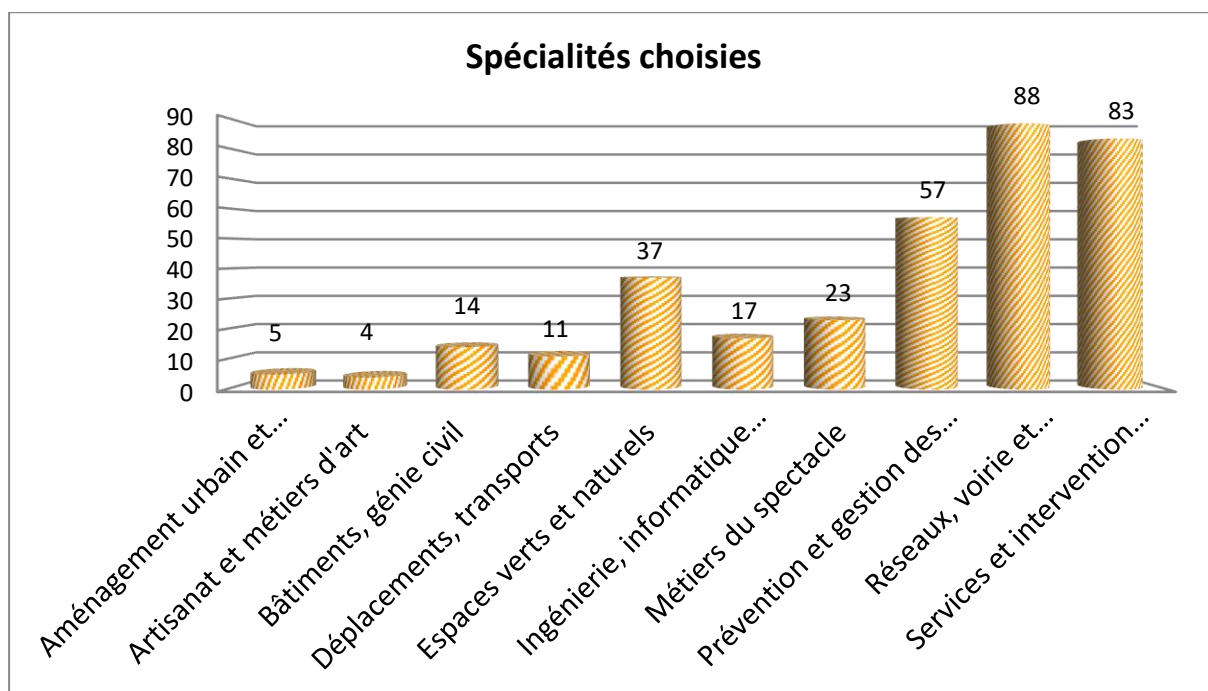
Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	3%
Parent 3 enfants	1%
CAP - BEP	32%
BAC	35%
BAC + 2	22%
BAC + 3 OU 4	5%
BAC + 5 et plus	1%



Préparation	%
OUI	57%
NON	43%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	40%
Personnelle	53%
Interne à la collectivité	6%
Autres organismes de formations	1%



Spécialités choisies	%
Aménagement urbain et développement durable	1%
Artisanat et métiers d'art	1%
Bâtiments, génie civil	4%
Déplacements, transports	3%
Espaces verts et naturels	11%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5%
Métiers du spectacle	7%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	17%
Réseaux, voirie et infrastructures	26%
Services et intervention techniques	24%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1).

283 candidats étaient présents à l'épreuve écrite
soit 83.5% des candidats admis à concourir

Session 2025 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	56	339	0	16	8.36

Rappel session 2023 :

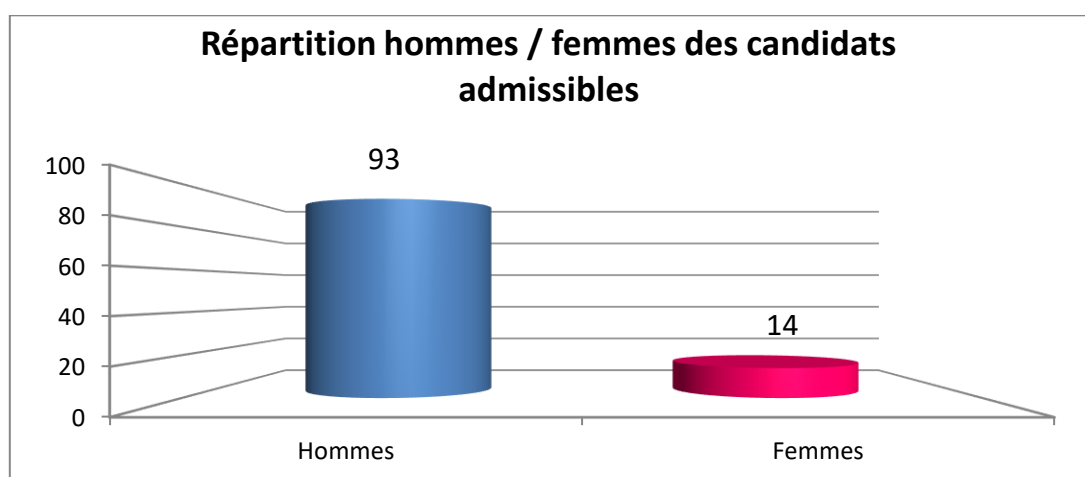
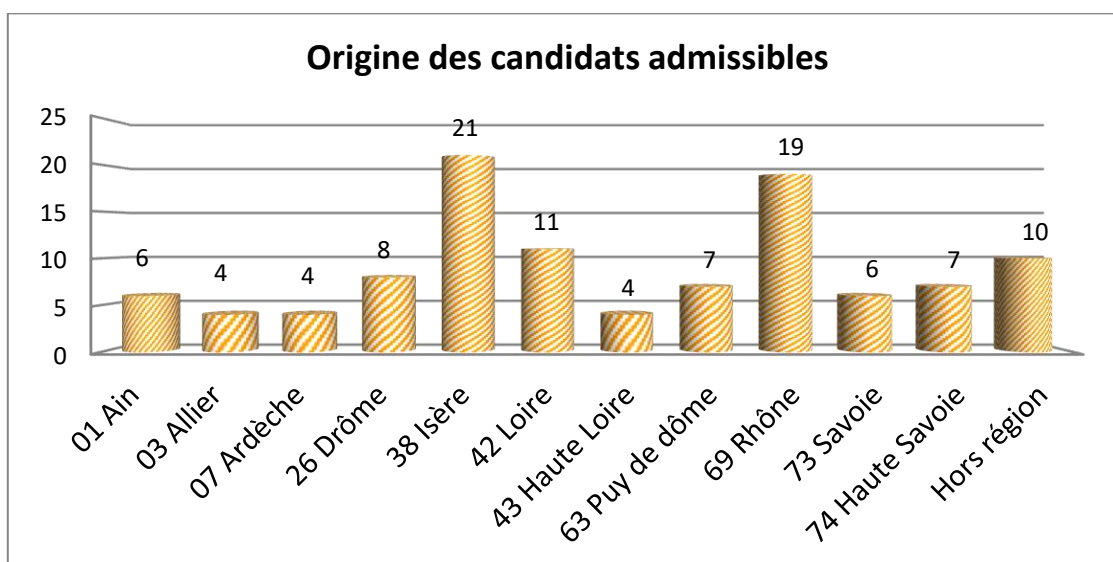
Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport technique	74	307	1	17	7.94

Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	9.5
Artisanat et métiers d'art	4.88
Bâtiments, génie civil	6.95
Déplacements, transports	8.89
Espaces verts et naturels	8.17
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8.13
Métiers du spectacle	8.79
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6.99
Réseaux, voirie et infrastructures	9.31
Services et intervention techniques	8.57

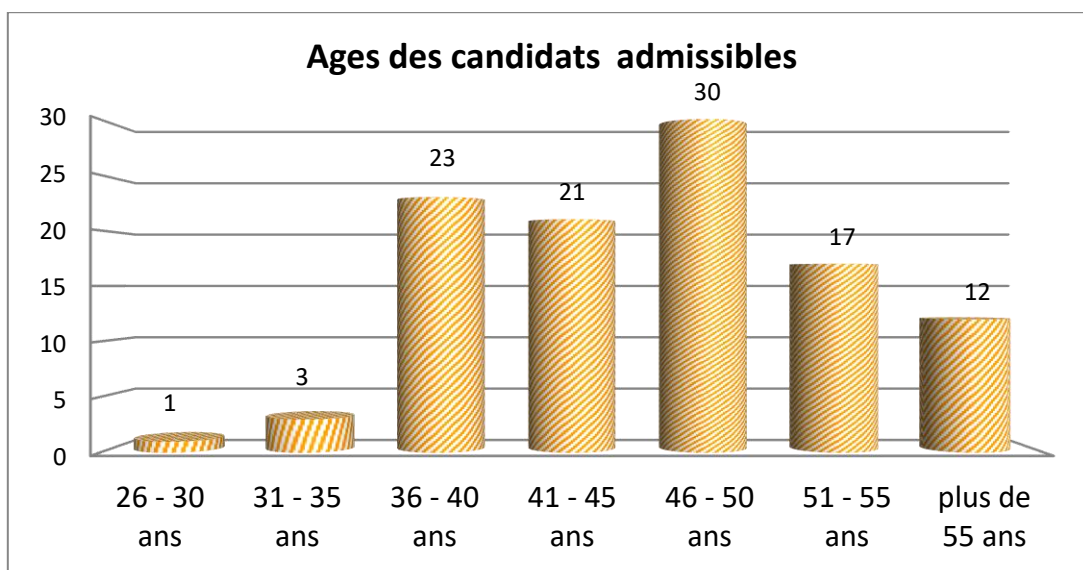
Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 10 et a déclaré 107 candidats admissibles.

7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES

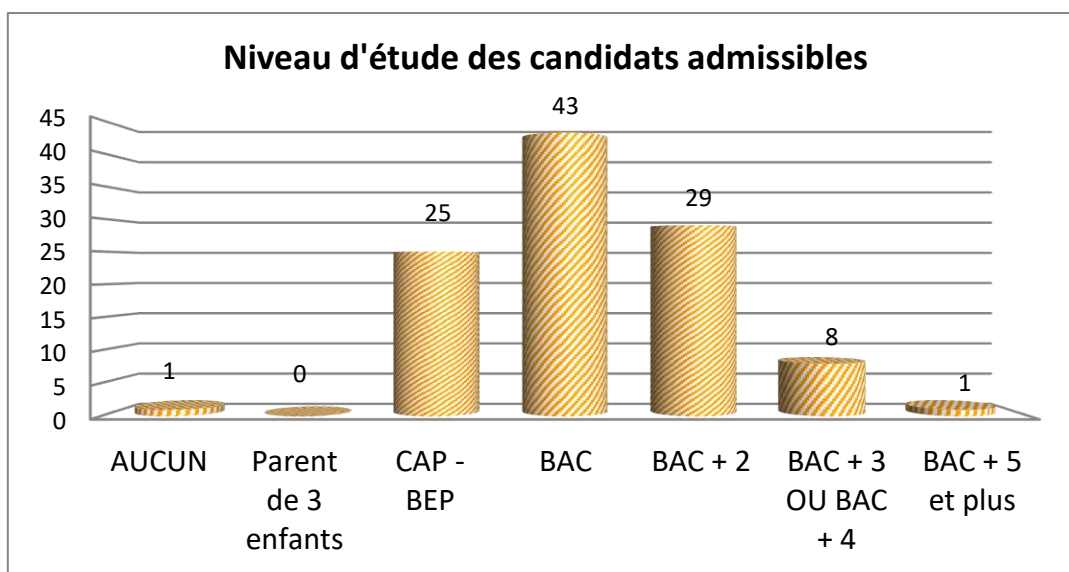
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	6	6%
Allier	4	4%
Ardèche	4	4%
Drôme	8	7%
Isère	21	20%
Loire	11	10%
Haute Loire	4	4%
Puy de Dôme	7	7%
Rhône	19	18%
Savoie	6	6%
Haute Savoie	7	7%
Hors région	10	9%
TOTAL	107	100%



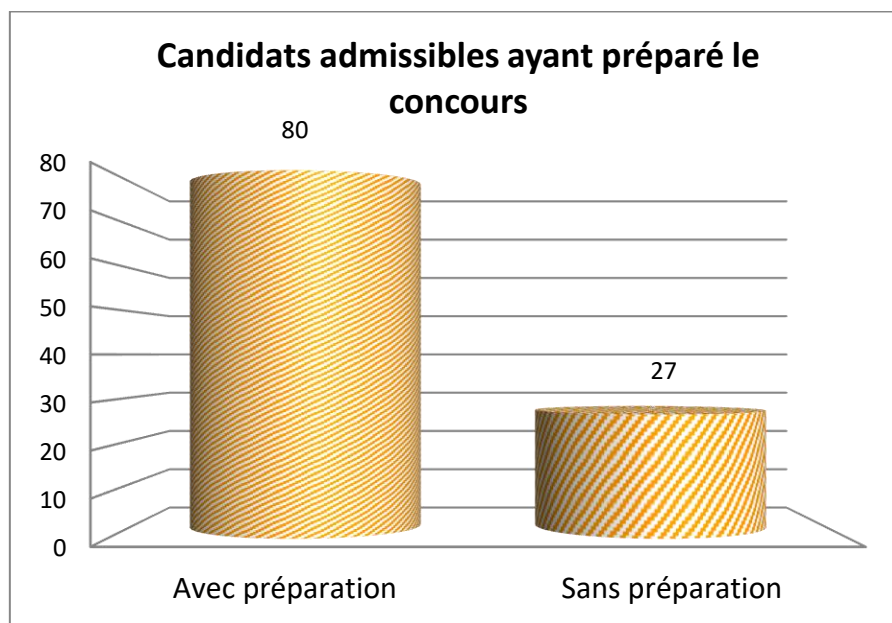
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	87%
Femmes	13%



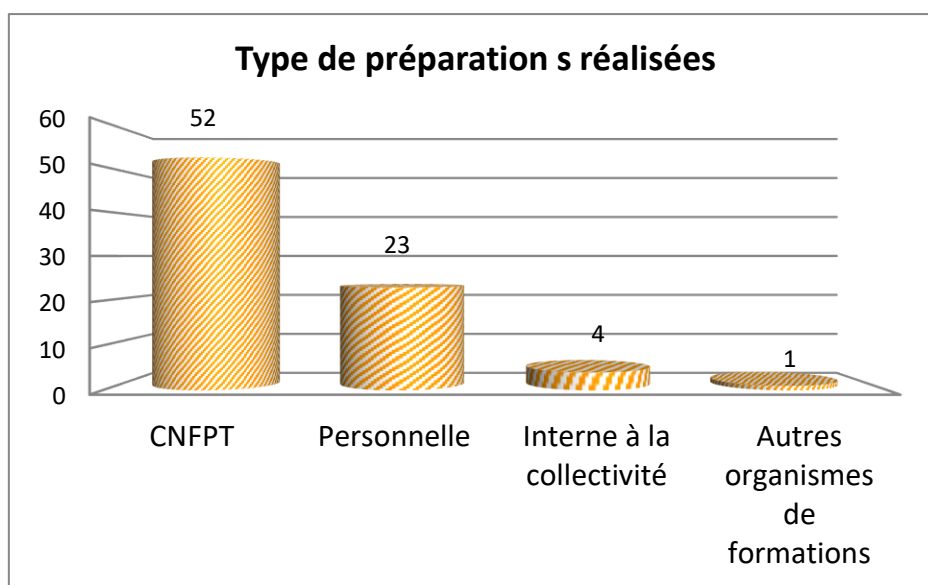
Age des candidats	%
26 - 30 ans	1%
31 - 35 ans	3%
36 - 40 ans	21%
41 - 45 ans	20%
46 - 50 ans	28%
51 - 55 ans	16%
plus de 55 ans	11%



Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	1%
CAP - BEP	23%
BAC	40%
BAC + 2	27%
BAC + 3 OU 4	7%
BAC+ 5 et plus	1%



Préparation	%
OUI	75%
NON	25%



Type de préparation	%
CNFPT	65%
Personnelle	29%
Interne à la collectivité	5%
Autres organismes	1%

8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coef 2)

Session 2025 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	105	3	19	11,12	10.00

Le jury déclare 75 candidats admis.

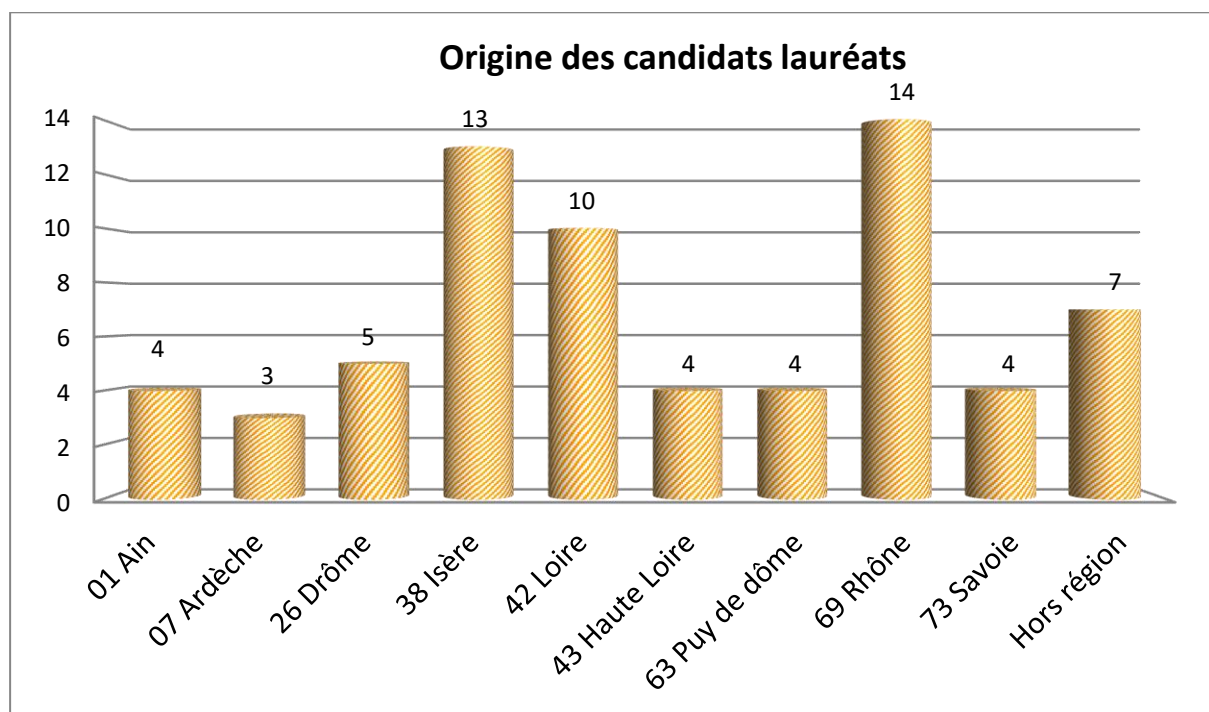
Appel session 2023 :

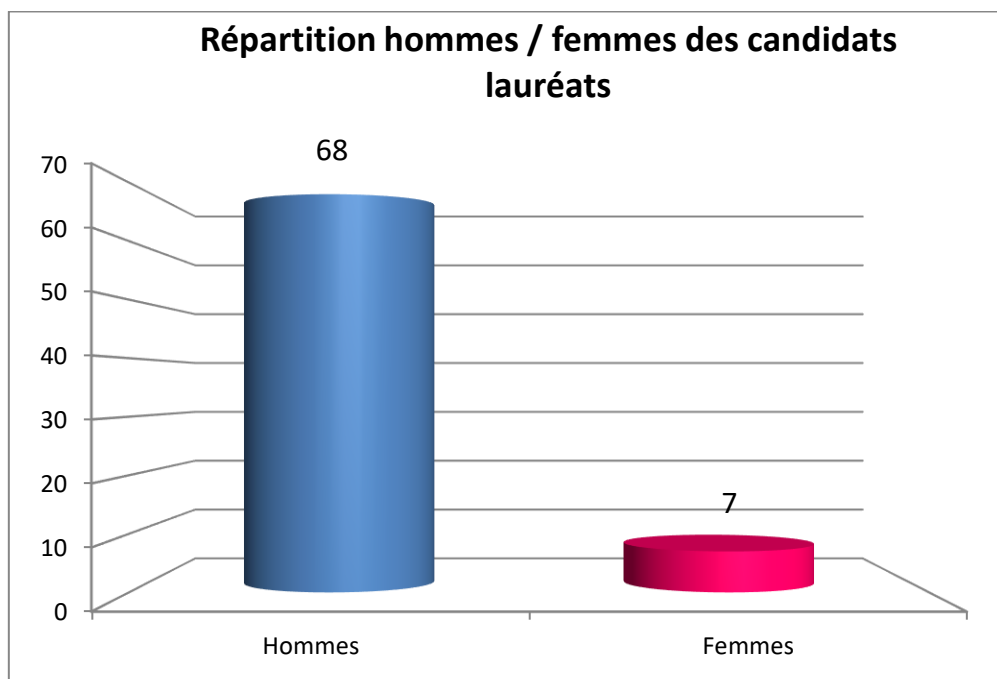
Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	70	3	18	10.84	10.00

Moyenne par spécialité	
Aménagement urbain et développement durable	8.67
Artisanat et métiers d'art	12
Bâtiments, génie civil	14
Déplacements, transports	10
Espaces verts et naturels	12.83
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11
Métiers du spectacle	10,67
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10,43
Réseaux, voirie et infrastructures	11,78
Services et intervention techniques	9,80

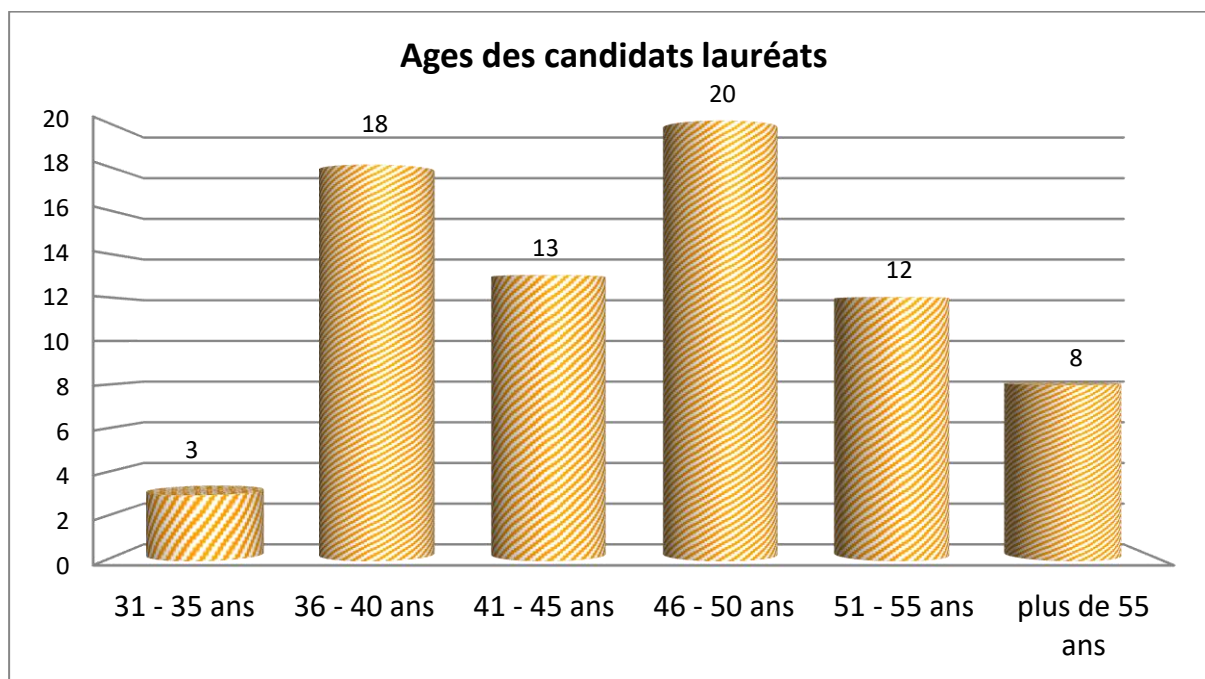
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	4	5%
Allier	3	4%
Ardèche	3	4%
Drôme	5	7%
Isère	13	17%
Loire	10	13%
Haute Loire	4	5%
Puy de Dôme	4	5%
Rhône	14	19%
Savoie	4	5%
Haute Savoie	4	5%
Hors région	7	9%
TOTAL	75	100%

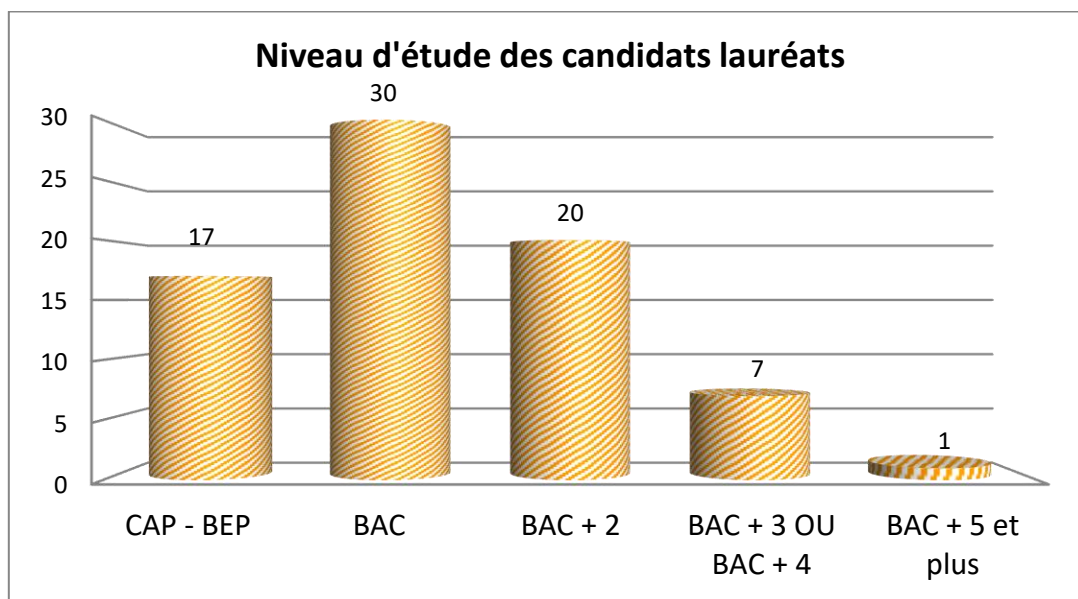




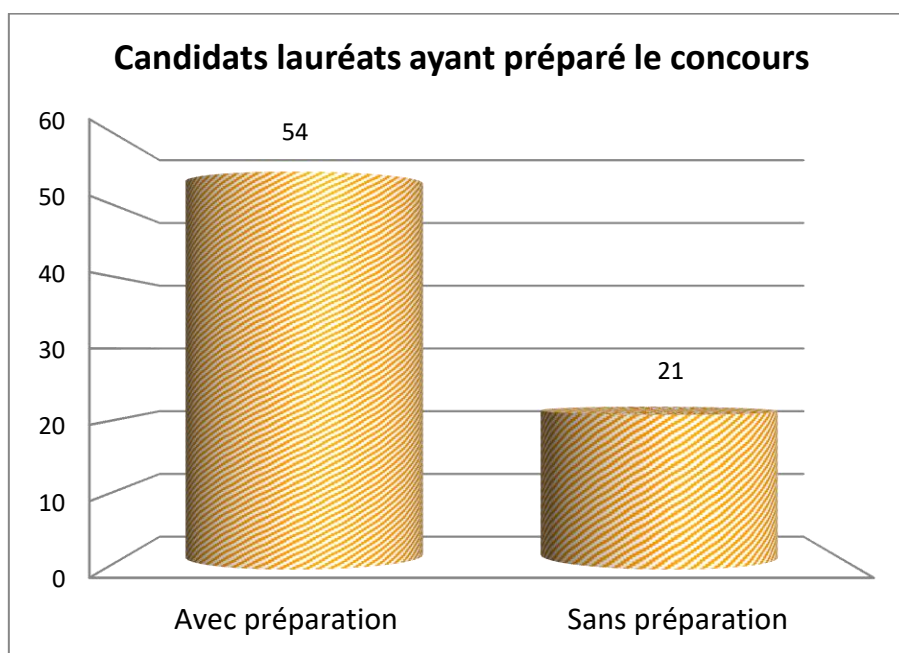
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	91%
Femmes	9%



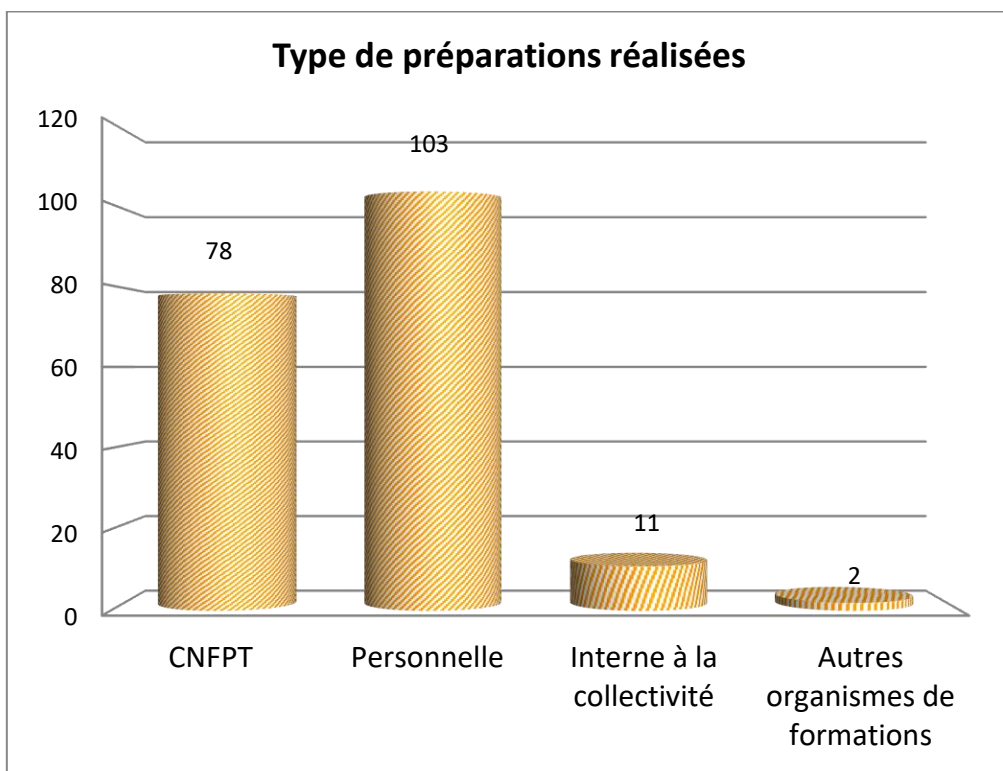
Age des candidats	%
31 - 35 ans	1%
36 - 40 ans	4%
41 - 45 ans	24%
46 - 50 ans	17%
51 - 55 ans	27%
plus de 55 ans	16%



Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	23%
BAC	40%
BAC + 2	27%
BAC + 3 OU 4	9%
BAC +5 et plus	1%



Préparation	%
OUI	72%
NON	28%



Type de préparation	%
CNFPT	69%
Personnelle	22%
Interne à la collectivité	7%
Autres organismes	2%

10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

A la suite de l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport, les correcteurs mettent en avant les remarques suivantes :

- Une grande disparité sur le niveau des candidats selon la spécialité
- Une préparation hétérogène, certains candidats maîtrisent le formalisme et la méthodologie de projet alors qu'à contrario certains pas du tout.
- Des 2^{ème} parties faibles ou superficielles
- Manque de prise de hauteur

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Beaucoup de candidats ont eu du mal à exposer et définir clairement leurs projets professionnels
- Manque d'ouverture sur l'environnement territorial et cela se remarque notamment chez les candidats venant de grosses collectivités.
- Des candidats qui ont du mal à prendre de la hauteur et à généraliser d'après leurs propres expériences
- Au niveau du management : il est dommageable que les candidats ne pensent pas aux formations et qu'ils n'aient pas de projection sur ce sujet lorsqu'ils ne sont pas en situation.

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	339	107	75
Hommes	302	93	68
Femmes	37	14	7
% Hommes	89%	87%	91%
% Femmes	11%	13%	9%
Âges des candidats			
26 - 30 ans	3	1	1
31 - 35 ans	14	3	3
36 - 40 ans	54	23	18
41 - 45 ans	89	21	13
46 - 50 ans	89	30	20
51 - 55 ans	63	17	12
plus de 55 ans	27	12	8
Origine des candidats par départements			
01 Ain	20	6	4
03 Allier	8	4	3
07 Ardèche	16	4	3
26 Drôme	17	8	5
38 Isère	71	21	13
42 Loire	28	11	10
43 Haute Loire	13	4	4
63 Puy de dôme	23	7	4
69 Rhône	66	19	14
73 Savoie	15	6	4
74 Haute Savoie	25	7	4
Hors région	37	10	7
Niveau d'études des candidats			
AUCUN	11	1	0
Parent de 3 enfants	4	0	0
CAP - BEP	110	25	17
BAC	119	43	30
BAC + 2	74	29	20
BAC + 3 OU BAC + 4	18	8	7
BAC + 5 et plus	3	1	1
Préparation			
CNFPT	78	52	37
Personnelle	103	23	12
Interne à la collectivité	11	4	4
Autres organismes de formations	2	1	1
Avec préparation	194	80	54
Sans préparation	145	27	21
Spécialités choisies			
Aménagement urbain et développement durable	5	3	1
Artisanat et métiers d'art	4	1	1
Bâtiments, génie civil	14	3	3
Déplacements, transports	11	3	2
Espaces verts et naturels	37	13	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	17	6	5
Métiers du spectacle	23	6	3
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	57	14	9
Réseaux, voirie et infrastructures	88	37	29
Services et intervention techniques	83	21	12